

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Christophe VAILLANT - Adjoint, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Chantal CLAUDEL, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Martial DUCASSE, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Etienne BOURQUIN, Maryline DOUARD, Gilles LAZAR, Marianne ECOFFET, Sylvie DAVAL, Rose-Anne DA COSTA, Ouari BELAOUNI, Quentin HAFEKOST, Patrick ADAM - Conseillers.

Excusés : Mmes MM. Pierre-Yves SUTTER, Catherine FORTES, Rémy ENDERLIN, Maryse PORTAZ,

Procurations : M. Pierre-Yves SUTTER à Mme Sylvie NARDIN
Mme Catherine FORTES à Chantal GRISIER
M. Rémy ENDERLIN à M. Christophe VAILLANT
Mme Maryse PORTAZ à M. Quentin HAFEKOST

Le Maire ouvre la séance et donne lecture des procurations qui lui sont parvenues.

Fernand BURKHALTER rend ensuite hommage à M. Jean-Marie PIGUET – décédé le 19 septembre dernier. M. PIGUET était Président du Souvenir Français d'Héricourt et environs et ordonnait les cérémonies patriotiques. Une minute de silence est effectuée.

Le Maire demande ensuite à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à mettre 2 rapports supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- Difficultés d'approvisionnement en eau : demande de subvention
- Difficultés d'approvisionnement en eau : modifications budgétaires

Aucune opposition de l'Assemblée, ces deux points supplémentaires sont donc inscrits à l'ordre du jour.

Le Maire soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal les comptes rendus des séances de conseils municipaux des 3 juillet 2020, 10 juillet 2020 et 20 juillet 2020.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale de la liste d'opposition Héricourt en Commun : Est-il possible d'avoir un tableau récapitulatif des commissions municipales, notamment les commissions où figurent les associations et non juste les noms des personnes ?

Fernand BURKHALTER : je ne vois que le CCAS qui compte des associations. Pas de problème nous vous le donnerons.

Gilles LAZAR : c'est une remarque qui vous concerne M. BURKHALTER. Vous nous avez convoqués et dans cette convocation vous nous avez indiqué que le port du masque était obligatoire. Or aujourd'hui je remarque, une fois de plus, que vous n'en portez pas. Je vous demande, comme tout à chacun ici, de porter le masque. C'est d'autant plus important que vous avez envoyé un courrier refusant une salle à M. JOYANDET pour rencontrer les conseillers municipaux, sous prétexte de risques sanitaires.

Le Maire : la personne la plus proche de moi est Dominique VARESCHARD, qui ne porte pas de masque. Elle m'autorise à ne pas en porter. M. LAZAR vous ne m'imposerez pas le port du masque, qui n'est pas obligatoire à Héricourt jusqu'à nouvel ordre, si les distanciations sont respectées. Je le mets lors de déplacements dans une salle.

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal de la liste d'opposition Héricourt en Commun : il ne faut pas indiquer dans votre convocation « port du masque obligatoire ».

Patrick ADAM – Conseiller Municipal de la liste d'opposition Héricourt Vivante : lors des élections sénatoriales avec le résultat que l'on sait, nous sommes la seule ville de Haute-Saône avoir eu 2 candidats. J'ai constaté que cette Municipalité dirigée par les forces du progrès, et prônant l'ouverture démocratique, a été la seule Municipalité de Haute-Saône à ne pas recevoir M. Alain JOYANDET. Y a-t-il une raison à cela ?

Fernand BURKHALTER : Je n'ai pas empêché M. LAZAR de rencontrer M. JOYANDET. Toutefois la réception d'un candidat dépend de son parti politique. Je n'avais pas l'intention de voter pour lui ni ma majorité municipale. Donc je ne voulais pas lui faire perdre son temps. Par politesse républicaine, je lui ai répondu.

Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Le Maire indique que le premier point de l'ordre du jour à être abordé sera le point n°8, puisque M. CHOPARD représentant la société VEOLIA est présent pour répondre à d'éventuels questionnements.

- **RAPPORT N°8 : Service public délégué de l'Eau – rapport du délégataire pour la gestion 20129 et approbation du rapport du Maire pour 2019**

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'eau et d'assainissement et aux gros travaux expose :

Aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

Pour ce qui concerne l'eau et l'assainissement, le Maire doit aussi établir et présenter son propre rapport portant **sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement (RPQS)**. Il a été institué par la loi Barnier du 02 février 1995.

Une **notice d'information**, de et relative à l'Agence de l'Eau, vient compléter le tout.

C'est ainsi que le 10 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Minot et Chopard de VEOLIA.

Après examen,

- Le RPQS eau a été adopté à l'unanimité compte tenu d'une abstention (Mme ECOFFET);
- La commission a émis un avis favorable sans observation sur le rapport du délégataire à l'unanimité compte tenu d'une abstention (Mme ECOFFET);

Synthèse du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable Année 2019

I° LES CHIFFRES CLES

- ❑ Estimation de la population desservie : - 10 257 au 31.12.2018
- 10 226 au 31.12.2019 - 31
- ❑ Nombre d'abonnés : - 3 443 au 31/12/2018
- 3 463 au 31/12/2019 - + 20 abonnés
- ❑ Consommation moyenne par habitant : 113l/ha/jour au 31/12/2018
105l/ha/jour au 31/12/2019

II° BILAN DES VOLUMES D'EAU PRODUITS ET CONSOMMES

EAU PRODUITE, ACHETEE, VENDUE	2018 m3	2019 m3	%
A - Produite (sources Champey/Saulnot)	418 488	415 834	- 0,6%
B - Achetée (Syndicat des Eaux de Champagne)	210 943	177 737	- 15,7%
C - Vendue (Vyans)	25 073	11 811	- 52,9%
EAU MISE EN DISTRIBUTION A + B - C	604 358	581 760	-3,7%

EAU CONSOMMEE	2018 m3	2019 m3	%
D - Consommation sans compteur (incendie)	5 150	5 150	0
E - Eau de service (lavage réservoir)	10 076	10 260	+ 1,8%
F - Consommation comptabilisée	441 793	440 015	-0,4%
EAU CONSOMMEE AUTORISEE D + E + F	457 019	455 425	-0,3%

PERTES EN RESEAU (eau distribuée - eau consommée autorisée) =	147 339	126 335	-14%
--	---------	---------	------

Production eau sources Champey/Saulnot 2016 : 473 649 m3

III° LA MAITRISE DE LA PERTE EN EAU

Cette maîtrise est la résultante de deux facteurs :

- 1) l'état du patrimoine (plus le patrimoine est ancien, plus il y a de fuites)
- 2) l'efficacité opérationnelle pour localiser et réparer les fuites au plus vite (grâce à la sectorisation mise en place en 2016)
- 3) Le rendement du réseau :
 - 2019 : R = 78,7% / +2,1
 - 2018 : R = 76,6%
 - 2013 : R = 65,8%

L'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement est de :

Rendement > $(65 + 0,2 \times \text{ILC}^*) = 65 + (0,2 \times 19,15) = 68,83$ * ILC : indice linéaire de consommation

Note :

37 fuites ont été réparées (21 sur réseau, 4 sur branchement et 12 sur compteurs)

Malgré ce nombre de fuites, le rendement est en augmentation, la sectorisation et l'usage de la prélocalisation sont les causes principales de ce bon rendement. Le remplacement des canalisations avenue de St Valbert et Faubourg de Belfort participe à ce bon résultat.

IV° LA QUALITE DE L'EAU :

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) :

Analyses	Nbre prélèvements 2018	Nbre prélèvements non conformes 2018	Nbre prélèvements 2019	Nbre prélèvements non conformes 2019	Taux conformité 2019
Microbiologie	22	0	37	0	100%
Paramètres physico- chimiques	11	0	15	0	100%

En 2015 et 2016, l'ARS a effectué des prélèvements complémentaires pour la détection éventuelle de VINYLE MONOMERE dans les canalisations en PVC (cette substance est classée cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5g/L).

Cette molécule n'a pas été détectée dans les différentes analyses (6 pour chaque année). Depuis 2016 cette molécule n'a plus été détectée sur 23 mesures réalisées.

L'eau d'Héricourt est donc d'excellente qualité microbiologique et paramètres physico-chimiques.

A noter que VEOLIA a effectué en 2019, 69 prélèvements sur l'ensemble du réseau pour contrôles microbiologiques, tous conformes.

V° TARIFICATION DE L'EAU :

Calcul sur consommation 120 m3/an	01/01/2019	01/01/2020	Variation
Prix TTC/m3	1,77€/m3	1,79€/m3	+1.1%

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR 2019 :

Les actions menées dans ce domaine depuis plusieurs années portent leurs fruits avec notamment la sectorisation et le schéma directeur sur l'eau.

1° LE RENDEMENT 2019 est de 78.7%

Objectif Grenelle de l'Environnement pour Héricourt : 68.83%

2° PRIX DE L'EAU

- prix de l'eau au 01/01/2020 : 1,79€/m3

- prix de l'eau au 01/01/2019 : 1,77€/m3

3° QUALITE DE L'EAU

- Microbiologie : 100 conformité (sur analyses ARS et VEOLIA)

- Paramètres physico-chimiques : 100% de conformité

4° TRAVAUX REALISES EN 2019

- Avenue de St Valbert : remplacement de la canalisation d'eau fonte existante diamètre 80 mm par 500 m de canalisation fonte ductile diamètre 150 mm (coût 182 126€ TTC)
- Rue des Sorbiers : remplacement de la canalisation d'eau existante par une canalisation en fonte ductile de diamètre 80 mm (coût 21 018€ TTC)

Comme 2018, 2019 a été une année de sécheresse avérée qui a vu le débit des sources de Champey et Saulnot diminuer de 1 200 m3/j (en moyenne) à 800 m3/j.

- **1° Aussi pour 2020**, nous avons retenu 2 cabinets spécialisés dans la recherche en eau sur le périmètre de la CCPH, nous devons les rencontrer pour affiner leurs propositions.
- **2° Traitement des eaux de sources de Champey – Saulnot** : pour l'usine de reminéralisation, c'est la société EGIS-EAU qui a été retenue
- **3° Poursuite du programme de renouvellement des anciennes canalisations en fonte grise**, conformément au schéma directeur d'eau potable :
 - Bussurel : Grande Rue 4^{ème} tranche entre rue Vert Bocage et entrée Bussurel (côté Montbéliard). Reste à réaliser 2019 : 136 988€ TTC
 - Secteur Tour du Château, rue Georges Tournu, Rue Gremillot, antenne Faubourg de Besançon : inscription budgétaire 2020 à hauteur de 101 000€ TTC

Marianne ECOFFET – Conseillère Municipale de la liste d'opposition Héricourt en Commun : comme elle l'avait évoqué lors de la commission des services publics à laquelle elle a assisté, souhaite voir apparaître la consommation des entreprises, du collège. Le document présente une consommation par habitant. Elle souhaite connaître la proportion de m3 d'eau consommée hors particuliers.

M. CHOPPARD – VEOILIA : nous relevons la consommation par abonné.

Marianne ECOFFET : vous avez demandé aux habitants de réduire leur consommation d'eau. Je souhaite connaître la proportion consommée par les habitants et la proportion d'eau consommée par les entreprises et les établissements scolaires ou autres. Est-ce une information confidentielle ?

Le Maire s'interroge quant au but de la question. Néanmoins, il demande à VEOLIA, dans la mesure de leurs possibilités, de transmettre ces données.

Marianne ECOFFET : je n'ai pas eu le temps d'étudier tous les documents reçus le mercredi pour une réunion le jeudi matin.

Le Maire répond que les dossiers ont été envoyés dans les délais imposés, à savoir 12 jours avant la date de réunion. Si une réclamation doit être déposée, c'est auprès de La Poste.

Marianne ECOFFET : M. le Maire lors de cette réunion, vous avez pris la parole pour vous focaliser sur « les bourgeois qui prennent plusieurs douches par jour » et vous avez juste dit que vous craigniez la rupture. Jamais vous n'avez évoqué de telles difficultés d'approvisionnement en eau. D'un seul coup quelques jours après, l'inquiétude est présente. Je voulais juste situer le contexte pour les personnes qui n'ont pas assisté à la réunion.

Le Maire : mes propos lors de cette réunion interne à la Ville d'Héricourt ont pu quelque peu déborder. Cependant dans la communication publique, je suis très attentif à n'incriminer personne.

Chantal GRISIER fait remarquer que page 43 du rapport, le détail des consommations est indiqué.

Gilles LAZAR : la question de ma collègue est pertinente puisque dans le rapport, cet aspect est très succinct. La question a été posée, nous aurons la réponse bientôt tant mieux.

M. LAZAR fait ensuite la déclaration suivante :

« En prolongement des propos tenus par ma collègue Marianne ECOFFET, Elue EELV, je tiens à souligner l'importance de ce rapport. Comme nous le disons depuis des années avec une constance renouvelée, la gestion de l'eau ne doit en aucun cas être une gestion où le profit et la lutte entre les grands groupes comme VEOLIA et SUEZ se fond sur le dos des consommateurs et sans y intégrer les changements climatiques en cours.

Nous venons de traverser un épisode de sécheresse très important, qui met lumière mes propos. Cette sécheresse a entraîné sur notre territoire un déficit en eau venant d'une réduction des ventes en provenance du Syndicat de Champagny. Cette crise ne vient pas de nulle part, notre territoire souffre d'un déficit en eau important. Nos forêts dépérissent, la biodiversité est mise en très grande difficulté, nos cours d'eau sont en mauvais état et nos agriculteurs en difficulté. Le réchauffement climatique que beaucoup ont nié pendant longtemps, est en cours. Notre commune paie cash ces conséquences avec un accès à l'eau fragilisé. A ce rythme là, les crises de l'eau viendront bientôt se rajouter aux crises sanitaires, mais les conséquences des crises de l'eau seront encore plus violentes. Il n'est pas exclu que notre génération, sans parler des suivantes, soit un jour pas si lointain, confrontée au manque d'eau.

C'est la raison pour laquelle les citoyens et les Elus doivent prendre conscience de cette situation, annonciatrice de catastrophes si rien ne change.

M. BURKHALTER, vous vous êtes trouvé confronté à cette crise et il a fallu que vous achetiez de l'eau à PMA.

La première remarque que nous ferons et cela concerna le contrat de délégation avec VEOLIA : pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour agir alors que tout le monde savait que la crise allait arriver ? Nous n'avions pas vu de gouttes de pluie depuis des semaines et je suis persuadé qu'on vous a alerté bien avant que nos réservoirs étaient vides. Pourquoi tant de temps perdu ?

Vous décidez ensuite de vous faire livrer de l'eau, par camion, achetée à PMA. Les habitants du quartier s'en sont émus et ce sont eux qui ont sonné l'alarme. Vous décidez alors de communiquer. Mais là encore, c'est communiqué Facebook, France Bleu et dans la presse écrite. Mais rien dans nos boîtes à lettres. En communiquant de la sorte, vous excluez de nombreux habitants d'Héricourt. Il est utile de rappeler aussi l'article 4.1.2 de notre contrat de délégation avec VEOLIA. Sous le titre : nouveaux engagements, je cite : « des achats d'eau potable peuvent être effectués lorsque l'eau produite ou l'eau achetée ne permet pas de satisfaire les besoins des abonnés. Ils requièrent impérativement une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité et l'avis du délégataire ». Vous vous en êtes une fois de plus passé !

Et puis vous annoncez le coût : 80 000€ par quinzaine. Qui doit payer, la Collectivité ? L'abonné ? Le délégataire ? Vous indiquez que ce sera pris sur le budget de l'eau, donc sur les finances communales, mais je vous ramène à nouveau au contrat de délégation, article 1.2 je cite : « par le présent contrat, la collectivité confie au délégataire le soin exclusif d'assurer à ses risques et périls, la gestion et la continuité du service public de distribution de l'eau potable et pour les besoins occasionnels et non prévisibles et après information de la collectivité, le délégataire peut acheter à ses frais et sous sa responsabilité, de l'eau à des tiers ». Lui avez-vous demandé ?

Pour ce qui est de votre communication, vous commencez par faire appel au civisme des héricourtois puis ensuite vous les menacez. Vous devez diminuer votre consommation de 30 à 50%, sinon gare à vous ! Big Brother vous surveille grâce à la télérelève. Vous n'expliquez pas comment faire, comment économiser de l'eau, mais vous dites je peux tout contrôler. Sommes-nous déjà passés dans la société du contrôle sur tout ?

Il y a bien longtemps que nos concitoyens ont compris les enjeux et les réduisent leur consommation. Ils ne vous ont pas attendu ! Mais demander de réduire de 50% sa consommation à des abonnés qui ne dépensent que 50 ou 75 m » par an, c'est se moquer du monde. Nous pensons qu'il est possible de s'adresser à celles et ceux qui n'ont pas encore fait ces efforts mais pas à la manière de F. BURKHALTER. Il faut expliquer les enjeux, être pédagogique, faire adhérer les citoyens à cette démarche. Cela aurait très bien pu être le travail de notre délégataire VEOLIA.

Enfin, vous terminez vos propos en évoquant le réchauffement climatique, les changements à prévoir. Vous savez, il ne suffit pas de verdier ses propos ou d'annoncer comme dans les prochains rapports, quelques réalisations d'espaces verts, pour être absous de tous les puits de chaleur que vous avez créé sur Héricourt depuis des années et des années, et vous poursuivez l'étalement urbain, comme le lotissement de St Valbert (il faudra bien leur apporter de l'eau à ces nouveaux pavillons...) ou les 30 hectares de forêts que vous voulez supprimer sur la commune de Luze. Tout le monde sait que vos larmes sont des larmes de crocodile !

Ce problème est très sérieux. Il faudra donc poursuivre les économies d'eau, au même titre que les économies d'énergie, chez les particuliers, les entreprises, les établissements publics (écoles). Il faudra aussi chercher de nouvelles ressources en eau. La piste, un temps explorée, de forage à Coisevaux : que devient-elle ? Nous n'avons jamais eu connaissance des résultats de cette étude. Vous avez évoqué Montbéliard, pourquoi pas mais est-ce que c'est parce que PMA a une délégation de service public avec VEOLIA ?

Toujours est-il que pour nous, Elus Communistes, Ecologistes, Républicains et Socialistes, rassemblés dans « Héricourt en commun », considérons que les enjeux sont trop importants pour laisser cette gestion dans les mains des actionnaires de VEOLIA ou de SUEZ. Qu'est-ce que notre délégataire a apporté en plus-value, notamment sur cette crise ?

Nous proposons donc un retour en régie publique, même si cela ne règlera pas tous les problèmes, notamment sur les ressources et la consommation. Il y a un gros travail à faire dans les établissements scolaires, dans les familles, auprès des entreprises et des agriculteurs. Et il y a urgence ! »

Fernand BURKHALTER : je proposerai dans le futur règlement intérieur du Conseil Municipal que les prises de paroles soient limitées afin que ces dernières ne soient pas plus longues que le rapport lui-même.

M. LAZAR vous n'avez rien proposé. La question de l'eau doit faire l'objet d'un débat national. M. BERNARD l'a dit, tous les indicateurs sont corrects. Vous voulez améliorer les ressources en eau. Aucune ville de plus de 10 000 habitants n'a 80% de rendement. Votre propos se résume à des considérations d'ordre général alors que nous avons été confrontés à des problèmes techniques que nous avons su résoudre dans des temps record. Nous n'avons pas communiqué dans la journée mais le surlendemain. Mais nous avons travaillé en amont. Il a fallu trouver des solutions et surtout trouver des camions, ce qui n'était pas facile. VEOLIA nous a accompagnés. Cette crise est due au Syndicat des Eaux de Champagne. Nous vendons de l'eau à Brevillers ou à Vyans le Val et je n'ai pas coupé l'eau à mes clients, comme l'a fait Champagne avec Héricourt qui est son client.

J'ai invité la population à réduire sa consommation d'eau, ce n'était pas une injonction. Les héricourtois ont entendu mon appel et j'en suis très heureux. La consommation a diminué de 15 à 20%. Je n'en n'espérais pas tant ! Je remercie encore chaleureusement les héricourtois pour leur civisme qui permet de ne pas avoir à recourir à plus de navettes de camions. Quand ces dernières s'interrompent-elles ? Je n'en sais rien. Nous avons prévu un mois, nous avons des ressources financières pour y faire face. Nous avons patiemment constitué des réserves alors que d'autres se sont endettés. Nous n'avons aucun emprunt. S'il faut consacrer 100 000€ pour les réseaux, nous pourrions le faire sans emprunter. Nous demanderons 80% de subventions comme d'habitude.

Je ne milite pas contre Héricourt, je milite pour Héricourt. Mes propos ne visent pas à décrédibiliser l'action publique. Vos propos sont extrémistes.

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable : je tiens à dire à M. LAZAR que nous ne sommes plus en campagne. M. LAZAR vous parlez de « verdissement » : je vous signale qu'en relisant un rapport de la Communauté de Communes, j'ai constaté que vous êtes devenus écologistes à partir de 2014. Qu'avez-vous fait avant 2014 ? 2014 encore une année électorale d'ailleurs. Il faut arrêter de porter la suspicion sur cette Municipalité, nous avons pris les devants. M. le Maire et les Elus sommes responsables de tous les héricourtoises et les héricourtois. Arrêter s'il vous plaît, de tout systématiquement critiquer et d'intervenir pour chaque mot ou chaque virgule. Je remercie les services pour les rapports. Votre défaite aux élections a été très dure à accepter mais ne mettez pas en cause cette Municipalité ni son environnement, nous avons travaillé avant vous dans ce domaine.

Sylvie DAVAL : Je reviens sur les entreprises. Dans le document on parle des abonnés « non domestiques » aux 31.12.2019, mais les entreprises ne sont pas mentionnées. On parle plus loin de consommateurs productifs et non productifs, mais aucune précision. Par contre dans les abonnés du service, on a des « domestiques ou assimilés » et « autres que domestiques », mais les entreprises n'apparaissent pas.

Fernand BURKHALTER : je viens de recevoir une étude : malgré la crise 20 entreprises se sont créées au cours de ces dernières semaines sur notre territoire. En même temps, oui d'autres entreprises ont disparu. Néanmoins,

nous sommes un des seuls territoires où des entreprises se créent encore et en nombre important. Tant mieux si les entreprises consomment de l'eau sur notre territoire !

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste d'opposition Héricourt en Commune et 1 abstention de M. Patrick ADAM.

▪ RAPPORT N°9 : Service public délégué de l'Assainissement – rapport du délégataire pour la gestion 20129 et approbation du rapport du Maire pour 2019

Luc BERNARD expose :

I° LES CHIFFRES CLES

- ❑ Estimation de la population desservie : 10 881 au 31/12/2019 +474 habitants
10 407 au 31/12/2018
- ❑ Nombre d'abonnés : 3 380 au 31/12/2019
3 369 au 31/12/2018 +11 abonnés
- ❑ Volumes facturés : 428 153 m3 au 31/12/2019 +11 699 m3/ +2.8%
416 454 m3 au 31/12/2018
- ❑ Ouvrages d'épuration :
 - Bussurel : - mise en service le 01/01/1980
 - capacité d'épuration : 1 000 eq/habitants
 - Raccordement de Vyans
 - Héricourt : - Mise en service 28/04/2009
 - capacité d'épuration : 18 917 eq/habitants
 - Raccordement Trémoins, Verlans, Tavey (quartier Chevret de Couthenans).

Quantités de boues évacuées avec épandage réglementaire en milieu agricole :

	2018	2019
BUSSUREL	5,8T	2.10T
HERICOURT	297,2T	207.70T
TOTAL BOUES PRODUITES	303,00 T	209.80T

II° TARIFICATION ASSAINISSEMENT

	Calcul sur 120 m3 de conso/an	01/01/2019	01/01/2020	Variation
Assainissement	Prix TTC/M3	1,61€ TTC	1.62€ TTC	+0,6%
Eau	Prix TTC/M3	1,77€ TTC	1.79€ TTC	+1.1%
	TOTAL	3,38€ TTC	3.41€ TTC	+0.88%

IV° INDICATEURS DE PERFORMANCE

Note : la conformité de :

- la collecte des effluents
- des équipements des stations d'épuration
- de la performance des ouvrages d'épuration

doivent être fournis par la Police de l'Eau. Ces résultats ne nous sont pas encore fournis à la date de ce rapport.

En l'absence de ces rapports, VEOLIA présente ci-dessous un indicateur approché, établi à partir de données issues de l'autosurveillance des 2 stations et conforme à l'arrêté préfectoral :

A° Conformité complémentaire des rejets :

	A l'arrêté préfectoral
Performance globale du service	100%
UDEP Bussurel	100%

B° Conformité de la performance des équipements (station >2000 EH)

Pour la station d'épuration d'Héricourt, cette conformité est de 83% en raison d'une quantité d'eaux claires parasites reçue (300 m3/j).

IV° CE QU'IL FAUT RETENIR

1° La conformité des rejets des STEP d'Héricourt et Bussurel vis-à-vis de l'arrêté du 27/07/2015 est de 100%

2° La conformité des performances des équipements de la STEP d'Héricourt est de 83%, non pas à cause de la défaillance des installations mais en raison d'une quantité d'eaux claires parasites reçue (sur 1000 m3/j d'eaux claires parasites détectées par le cabinet EVI en 2017, 700 m3/j ont été éliminés par des travaux réalisés en 2018). Il reste environ 300 m3/j à traiter.

A noter : conformément à l'arrêté de juillet 2015, un diagnostic permanent est maintenant obligatoire. A cet effet, une étude est actuellement en cours afin de prévoir l'installation de capteurs sur différents endroits du réseau. Ces capteurs porteront à notre connaissance les différents endroits du réseau à traiter.

3° La Recherche de micropolluants dans le réseau

Les paramètres objet de la détection sont :

- arsenic, cuivre, zinc
- nonylphénol

Les premières recherches ont été effectuées par le cabinet OFIS pour un diagnostic du réseau comprenant :

- identification des polluants (arsenic, cuivre, zinc, nonylphénol)
- détermination cartographique des émetteurs potentiels
- investigations complémentaires des pollueurs
- élaboration d'un plan d'action

V° LES TRAVAUX 20191° Avenue de St Valbert

Remplacement du collecteur actuel par une canalisation en PVC de 315 mm de diamètre pour une longueur de 230 m et un montant de 53 023€ TTC

2° Rue des Sorbiers

Remplacement du collecteur actuel par une canalisation en PVC de 315 mm de diamètre pour une longueur de 60 m et un montant de 24 288€ TTC

POUR 2020

Poursuite du programme de renouvellement de canalisations anciennes parallèlement au réseau d'eau et de la voirie :

- 2^{ème} tranche avenue de St Valbert (entre la rue Méquillet et l'entrée de ville côté Couthenans)
- Espace Tour du Château
- Rue du Chanois
- Impasse Gremillot
- Rue Marconnet
- Bussurel : réseau séparatif Impasse Grand Champs

Le rapport recueille 7 voix contre de la liste d'opposition Héricourt en Commune et 1 abstention de M. Patrick ADAM.

Marianne ECOFFET souhaite qu'un point soit fait sur la vétusté de la station d'épuration de Bussurel.

Le Maire répond qu'on s'en occupe. Il remercie VEOLIA pour la gestion de ce service et sa présence aux côtés de la Ville d'Héricourt pendant cette période de crise.

▪ RAPPORT N°2 : Acquisition de l'immeuble ex Contact Marché

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux travaux, à la qualité de la voirie et à la propreté urbaine expose que depuis la fermeture du magasin Contact Marché, situé sur le site de la Grand Pré à Héricourt, le bâtiment est inoccupé.

Idéalement situé en cœur de ville, la commune souhaite s'en porter acquéreur.

Le bâtiment d'une surface de 1 315 m² est assis sur une parcelle d'une superficie de 5 547 m².

Des négociations sont actuellement en cours avec le propriétaire et le prix d'acquisition vous sera communiqué en séance.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction.

Le Maire : le prix d'achat est de 360 000€ + 20 000€ de frais annexes.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°3 : Aménagement espace Contact Marché : requalification de la cheminée d'usine et aménagement du bassin de rétention – plan de financement et demandes de subventions**

Sébastien MANCASSOLA poursuit en expliquant que par la délibération précédente, le Conseil Municipal a acté l'acquisition de la friche commerciale Contact Marché d'une superficie de 5 547 m².

Cette réserve foncière doit faire l'objet de décisions d'aménagements immédiats :

- Requalification de la cheminée d'usine
- Aménagement du bassin de rétention générateur de nuisances
- Premiers réseaux

Ces aménagements sont évalués provisoirement à :

- Réfection de la cheminée d'usine :	25 000€
- Réaménagement - suppression du bassin de rétention et premiers réseaux :	30 000€

Dans le cadre du programme Cœur de Ville pour lequel l'appel à projet de la Ville d'Héricourt n'a pas été retenu, nous repositionnons à présent ce projet sur l'opération « Petite Ville de demain ». A ce titre nous sollicitons les demandes de financement suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Coût acquisition	380 000€	DETR (30%)	130 500€
Rénovation cheminée	25 000€	FEDER (20%)	87 000€
Réaménagement et suppression bassin rétention	30 000€	Conseil Départemental Contrat PACT (20%)	87 000€
		Ville d'Héricourt (30%)	130 500€
TOTAL	435 000€	TOTAL	435 000€

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Valider les aménagements futurs de l'espace ex Contact Marché
- Valider le plan de financement ci-dessus
- Autoriser M. le Maire à déposer les demandes de subventions

Fernand BURKHALTER : concernant la réfection de la cheminée, c'est une première évaluation.

Patrick ADAM : en quoi consiste la réfection de la cheminée d'usine ? Il n'a jamais été prévu de la démolir complètement cette cheminée ? Si nous devons dépenser 25 000€ par an, c'est cher.

Le Maire répond que c'est une mise en sécurité. Pour l'instant il n'est pas prévu de démolir la cheminée. Nous ne dépenserons pas 25 000€ chaque année. La réfection est effectuée en une fois.

Gilles LAZAR : il faut effectivement réparer cette cheminée. Je pense d'ailleurs qu'il faudrait égaliser son sommet. Concernant la suppression du bassin de rétention, concrètement cela veut dire quoi ? Que va-t-il y avoir à la place ? Dans ce secteur il y a un immeuble IDEHA en construction : où en sommes-nous par rapport à l'évolution de cet immeuble ?

Marianne ECOFFET : où sont les futurs aménagements que nous devons valider ? Quelle est la différence entre valider les aménagements et le plan de financement ? Qu'en est-il du bâtiment existant ?

Le Maire : le rapport est très clair pourtant. La Ville enrichit son patrimoine et finance son achat sans emprunt. Si nous achetons cet espace c'est que nous avons un projet qui se concrétisera plus tard.

Quentin HAFEKOST – Conseiller Municipal de la liste d'opposition Héricourt en Commun : M. le Maire vous n'avez pas répondu pour le bassin de rétention et IDEHA

Le Maire : Pour ce qui concerne IDEHA ce n'est pas mon problème. La Ville n'a pas engagé d'argent dans ce projet. Il y a un contentieux que j'ai déjà expliqué plusieurs fois. Les assurances devront payer mais cela prendra du temps. Un promoteur m'a proposé de racheter cet immeuble. Je lui ai répondu désolé mais c'est une propriété privée. Le contentieux est dû à une malfaçon de l'entreprise qui a eu récemment des difficultés, bien qu'elle soit nationale et a déjà réalisé des milliers de logements.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°4 : Information sur la création par la Ville d'Héricourt d'une association nationale des petites et moyennes villes de France pour le développement des usages du vélo et leur fabrication en France**

Fernand BURKHALTER expose : 30 millions de français âgés de 15 ans et plus pratiquent le vélo au moins une fois par an et 5% parmi eux en font quotidiennement, soit 3,3 millions d'habitants.

Quelques chiffres intéressants :

Chaque année les français parcourent 11 milliards de kilomètres. Le parc de vélo français est estimé à 37,5 millions et 25 % des vélos de ce parc sont utilisés.

Le parc de vélo en location est estimé à 300 000.

Chaque année 3 millions de vélos sont vendus.

90 % de la fabrication de ces vélos est effectuée à l'étranger hors Communauté Européenne.

La pratique du vélo a augmenté dans les grandes agglomérations + 60 % en 20 ans, mais baisse en milieu périurbain, rural et banlieue.

L'achat de Vélo Assistés Electriquement (VAE) a augmenté considérablement ces dix dernières années. 5 Vélos Assistance Electrique sont vendus pour 1 000 habitants chaque année depuis 2015.

L'Etat a fixé pour 2024 un objectif de part modale pour le vélo à 9 %. (Moyenne européenne actuelle).

Cet objectif est atteignable car :

- 40 à 50 % des déplacements font en France entre 1 et 7 kilomètres.
- La ville de Séville en Espagne a atteint cet objectif en un mandat.

Pour parvenir à cet objectif

- Nécessité de réaliser 100 000 kilomètres d'aménagements cyclables.
- Investir 30 € par an par habitant (271 € pour les voitures, 473 € pour les transports en commun).

HERICOURT AU CŒUR DE LA PROBLEMATIQUE VELO.

La Ville d'Héricourt entend participer activement au développement du mode de déplacement à vélo.

Cette décision est motivée par plusieurs facteurs :

- La pratique du vélo est excellente pour la santé, sa pratique régulière favorise le renforcement du système cardiovasculaire et permet de lutter efficacement contre la surcharge pondérale.
- La pratique du vélo permet de sauvegarder l'environnement, et réduit les émissions de gaz polluants.
- La pratique du vélo est aussi une pratique de loisirs accessible au plus grand nombre. Par mémoire, la Ville apporte une aide financière à l'achat de vélo.

La Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes ne sont pas en reste.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, avec le soutien de la Ville d'Héricourt et le Département de la Haute-Saône, a dressé son schéma directeur pour la création de pistes cyclables sur son territoire. Le succès de la piste cyclable de la voie du TRAM sur une distance de 4,5 kilomètres est un encouragement à poursuivre ce plan de développement.

Le prochain objectif de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et de la Ville d'Héricourt avec le soutien du Département de la Haute-Saône est de permettre aux usagers de rejoindre à vélo sur pistes cyclables les agglomérations de Belfort et Montbéliard et notamment pour les trajets domicile / travail.

Création d'une association pour le développement des usages et la fabrication de vélos

Vous avez pu le constater en préambule, 90 % de la production des vélos achetés en France est assurée à l'étranger hors Europe. Le marché du vélo représente 9,6 milliards d'euros et 80 000 emplois (source ADEME).

En tenant compte des activités induites et des bénéfices en matière de santé, les retombées socio-économiques du vélo pèsent aujourd'hui 30 milliards d'euros. (Source ADEME).

Face à ce constat, la Ville d'Héricourt a décidé de l'initiative de la création d'une Association des Communes de France et des Petites Villes pour le développement des usages et la fabrication du vélo en France.

Dans un premier temps la ville contactera les villes de plus de 10 000 habitants puis les villes de 2 000 à 10 000 habitants pour la rejoindre sur ce projet.

Cette association permettra entre autres actions, la création d'un groupement d'achats et favorisera l'accès à la pratique du vélo aux familles les plus modestes.

Une fois créée, cette association aura notamment pour mission, de prendre l'attache de sociétés françaises de fabrication de vélo pour développer des partenariats et un groupement d'achat national.

Comme cela se fait pour l'eau, nous allons effectuer des groupements pour créer avec un maximum de villes, un marché du vélo. Il faut protéger nos marchés et les marchés privés. Seules les collectivités peuvent le faire. L'emploi en France dépend en grande partie des Collectivités Locales. Les vélos fabriqués à l'étranger sont plus chers que ceux fabriqués en France à Romilly sur Seine qui sont pourtant moins achetés. Il y a quand même un gros problème. C'est le vendeur qui fait le marché par le producteur.

Cette démarche se fait déjà pour l'eau ou le gaz. D'ailleurs VEOLIA s'est associée à SUEZ pour ne pas être rachetée par des intérêts étrangers. Nous avons donc les meilleures compétences mondiales en matière d'eau en France. Je propose de faire de même pour le marché du vélo. Plusieurs villes de France vont acheter des vélos qui seront mis à disposition des habitants. Un groupement d'achat est donc potentiellement faisable.

Patrick ADAM : j'approuve ce projet qui met en œuvre un protectionnisme intelligent.

Ce rapport est une information qui ne donne pas lieu à un vote.

▪ RAPPORT N°5 : Parc écologique de la Lizaine – Demande de subventions Région et DETR

Le Maire expose que la multiplication des vagues de chaleur et de sécheresse doit nous faire prendre conscience qu'une stratégie d'adaptation à l'évolution climatique doit être adoptée. La réintroduction de la nature en ville et dans les quartiers s'inscrit donc, chaque fois que cela est possible, dans les projets d'aménagement de la commune afin de créer le maximum d'îlots de fraîcheur urbains.

Dans ce cadre, une réflexion d'ensemble a été menée sur l'emprise de 11 hectares de terrains situés en zone humide Plaine de la Lizaine qui accueillera le Parc urbain multi-générationnel et multi-activités, aujourd'hui en phase d'achèvement.

Le projet de parc écologique prendra place en partie Est de la zone afin de parachever cette réalisation soucieuse du développement durable, du cadre de vie et de la conservation de la biodiversité. Il dépasse le simple aménagement d'un lieu du fait de sa dimension de 7 hectares et de sa localisation à deux pas du centre ville. Pour mémoire, l'Agence de l'Eau a soutenu financièrement la Ville d'Héricourt lors de l'achat des terrains en 2018, consciente de leur intérêt écologique.

Les travaux concerneront la pose d'un platelage de 400 m², l'aménagement d'une allée sablée et la plantation d'arbres afin d'offrir un îlot de fraîcheur avec la mise en œuvre de solutions axées sur la nature.

A ce titre, il est proposé de solliciter la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre de son appel à projets Renaturation et biodiversité, une solution pour diminuer les îlots de chaleur et créer des îlots de fraîcheur et de préservation des zones humides dans les espaces urbanisés. Dans l'éventualité où notre dossier ne serait pas retenu au titre de l'appel à projets de la Région, le bénéfice de la DETR sera sollicité.

En tout état de cause, un dossier de demande de subvention sera présenté auprès de l'Agence de l'Eau qui nous a récemment informés que notre projet serait susceptible de bénéficier d'un accompagnement financier allant jusqu'à de 70%.

Il est demandé l'Assemblée :

- d'approuver le projet ainsi que son plan de financement ci-dessous
- de m'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de:
 - l'Agence de l'Eau
 - la Région Bourgogne Franche-Comté ou le cas échéant auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES en €HT	120 000	
RECETTES	120 000	
▪ Agence de l'Eau	60 000	50 %
▪ Région Bourgogne Franche-Comté ou Etat (DETR)	36 000	30 %
▪ Autofinancement Ville d'Héricourt	24 000	20 %

Fernand BURKHALTER ajoute qu'une conférence internationale sur l'eau se tiendra le 16 octobre prochain. Je serai l'un des intervenants de cette conférence pour présenter ce beau projet qui a retenu l'attention de l'Office International de l'Eau.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°6 : Acquisition de terrain rue Gremillot pour réaliser un parking en centre ville**

Sébastien MANCASSOLA expose que M. Jean-Luc GOUILLOUX est propriétaire d'une parcelle de terrain située rue Fredy GREMILLOT, cadastrée section AR 0706 d'une superficie de 417 m².

Après négociation, M. GOUILLOUX consent à vendre à la commune son bien au prix de 35 000 €, sachant que cette acquisition permettra l'agrandissement du parking public situé rue de l'Ecole et ainsi d'augmenter l'offre de stationnement.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction.

M. MANCASSOLA ajoute que ce parking sera réalisé avec des pavés qui laisseront passer l'eau afin de ne pas encombrer les réseaux d'eaux pluviales.

Gilles LAZAR : créer un parking est une bonne idée et pour ne pas être en contradiction avec le rapport précédent, il ne sera pas en enrobé mais en pavés. Sera-t-il végétalisé ? Y aura-t-il un parking à vélos ?

Sylvie DAVAL : je constate que lorsque j'avais parlé de pavés pour le parking du Champs de Foire vous m'avez dit que c'était ridicule. Je suis contente de voir qu'aujourd'hui les choses ont changé.

Fernand BURKHALTER : le parking réalisé au Champ de Foire respecte les nouvelles normes environnementales, il comporte des noues pluviales comme celui réalisé de l'autre côté par HERMES.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°7 : Demande de subventions pour l'aménagement d'un parking et de ses abords en centre ville**

Le Maire expose que dans le cadre de la revitalisation du centre ville, l'aménagement d'un parking entre les Rues de l'Ecole et Freddy Gremillot permettant l'augmentation de l'offre de stationnement, était en gestation depuis plusieurs années.

En effet, les négociations pour l'acquisition d'une parcelle de 417 m² n'ont abouti que très récemment. Nous sommes à présent en mesure de réactiver ce programme qui permettra la réalisation de 16 places de stationnement.

Les travaux consisteront en l'aménagement proprement dit du parking mais aussi au renforcement des installations d'éclairage public sur le secteur. Des travaux préparatoires tels que le défrichage de la parcelle à l'abandon, la démolition et le désamiantage de garages existants seront également nécessaires.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 95 000 €HT, le plan de financement étant le suivant :

DEPENSES en €HT	95 000
Acquisition des terrains + frais	37 000
Travaux préparatoires (défrichage, démolition garages, repérage amiante, études infiltration...)	15 000
Aménagement parking	37 000
Imprévus	6 000

RECETTES	95 000
ETAT – DETR 40 %	38 000
VILLE HERICOURT – Autofinancement 60 %	57 000

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce programme ainsi que son plan de financement et de m'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Maire ajoute qu'une subvention de la Région à hauteur de 40% pourra être demandée.

Quentin HAFEKOST : je souhaiterais une précision concernant le rapport précédent : y aura-t-il 22 ou 15 places ? Ce chiffre varie selon les documents.

Le Maire : je me suis également posé cette question. De toute façon nous allons créer de nombreuses places de stationnement.

Patrick PAGLIA : il avait été évoqué la possibilité de revoir le sens de circulation. L'impasse Gremlot est quand même accidentogène.

Fernand BURKHALTER : attention rien n'a été acté. Je n'ai jamais vu d'accident dans cette impasse depuis que je suis Elu.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°10 : Service public délégué Crématorium – rapport du délégataire pour la gestion 2019**

Danielle BOURGON expose qu'aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin.

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ajoute que le rapport doit, être examiné par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) dans les communes de plus de 10 000 habitants. Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service."

C'est ainsi que le 10 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Hoffarth et Michaud de Hoffarth SA.

M. Langner de l'association des crématisés du Pays d'Héricourt était également convié et présent.

Après examen,

La Commission a émis un avis favorable sans observation sur le rapport du concessionnaire du crématorium à l'unanimité compte tenu d'une abstention (Mme ECOFFET);

Chaque conseiller est invité à prendre connaissance du document joint au présent rapport afin d'en éviter une lecture fastidieuse en séance.

Quelques chiffres :

- 2 173 admissions dont 2 125 crémations
- destination des cendres : 117 remises aux familles, 1 849 remises aux pompes funèbres et 159 dispersées au jardin du souvenir
- origine des crémations : 23 intra-muros, 308 Haute-Saône, 1 817 hors département.
- la salle de cérémonie a été utilisée et facturée 374 fois.

Travaux exécutés en 2019 :

- habillage de la partie technique par un bardage métallique
- décharge de la toiture végétalisée
- remplacement de la porte sectionnelle du hall des arrivées Pompes Funèbre
- remplacement du groupe réversible climatisation/chauffage

Adaptations envisagées :

- stabilisation du talus bordant l'allée menant au bâtiment
- mise en place d'un extracteur de poussières dans la salle des fours
- second jardin du souvenir
- éclairage tout LED aux abords du bâtiment

Mme BOURGON souligne en outre la création de 32 places de parking qui sont les bienvenues lors des enterrements ou des crémations.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour le crématorium.

Marianne ECOFFET : à propos des places de stationnement est-ce que la possibilité de rendre accessible le parking côté Marconnet a été retenue ?

Le Maire : c'est une suggestion que j'ai faite aux services il y a déjà 4 ou 5 ans. Cela va être fait.

Gilles LAZAR : nous voterons ce rapport.

Fernand BURKHALTER : décidément nos dossiers sont excellents puisque vous les avez tous votés.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°11 : Service public délégué Chaufferie Bois – rapport du délégataire pour la gestion 2019**

Danielle BOURGON expose que tout comme pour le précédent rapport, aux termes de l'article 33 du décret N° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession, les rapports annuels des délégataires doivent être remis à l'autorité concédante avant le 1^{er} juin.

Ce rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation du service public et une analyse de la qualité du service a été remis aux Elus qui ont pu en prendre connaissance. Le 10 septembre dernier, la CCSPL s'est réunie sous la Présidence de M. le Maire et en présence de MM. Mathias et Silvan d'ENGIE COFELY.

Après examen,

La Commission a émis un avis favorable sans observation sur le rapport du concessionnaire du Chauffage urbain à l'unanimité compte tenu d'une abstention (Mme ECOFFET);

Le rapport pour la saison de chauffe 2018/2019 fait état d'une vente de chaleur de 4 151 MWh utiles soit l'équivalent d'environ 497 logements. Le taux de couverture de la chaufferie bois est de 3 928 MWh sortie chaufferie, soit 73,42% permettant l'application d'un taux de TVA réduite.

1 649 tonnes de bois ont été approvisionnées tandis que la production de panneaux photovoltaïques a atteint 2 082 KWh soit 20% par rapport même période N-1 (10^{ème} année de service).

Le coût moyen au logement pour la part d'énergie est de 421€ TTC.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir prendre acte du rapport du délégataire pour le chauffage urbain

Le vote est unanime.

* * * * *

* * * * *

Dans ces conditions, il sera procédé au remboursement intégral du capital restant dû après échéance du 1^{er} octobre 2020, soit **982 709.22 €** et un nouvel emprunt majoré de 40 000 €, soit **1 022 709.22 €** sera réalisé à taux fixe (3.40 %) et sur la même durée restante que l'ancien prêt (19 ans).

Pour ce faire, il convient de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Exploitation dépense

6681 137 750.00
6681 40 000.00 (042)
023 - 40 000.00

Exploitation recettes

7865 137 750.00

Investissement dépenses

1641 982 709.00 (041)
166 982 709.00 (041)

Investissements recettes

1641 982 709.00 (Chapitre 041)
1641 40 000.00 (Chapitre 040)
166 982 709.00 (chapitre 041)
021 -40 000.00

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur ces modifications budgétaires.

Le Maire ajoute que 108 000€ euros seront versés directement par l'Etat.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°14 : Budget assainissement : nouveau plan de provisionnement pour l'emprunt structuré**

Martine PEQUIGNOT expose qu'en juillet dernier, par délibération n° 07/2020, nous avons décidé de sortir de l'emprunt structuré MPH260795EUR devenu MPH527441EUR à la suite de la création de la commune nouvelle en le remboursant intégralement et en le refinançant par un emprunt au même taux de 3.40% mais fixé et par conséquent garanti.

Cette opération a été rendu possible notamment par la reprise sur provision que nous avons constituée depuis 2011 pour faire face aux risques financiers inhérents à nos deux emprunts à taux structurés.

Les conditions de cette provision avaient été définies par la délibération 35/2011 du 06 avril 2011.

Cette délibération comportait une annexe qui précisait l'action (dotation ou reprise) à tenir pour avoir un montant provisionné permettant de faire face au pire taux potentiel jamais observé arrondi à l'entier supérieur, simultanément pour les deux emprunts structurés et ce, deux années consécutivement.

Ces dispositions nous offraient une garantie plus de deux fois supérieure aux exigences légales.

Il convient aujourd'hui d'actualiser ce plan de provisionnement pour tenir compte tout à la fois de la disparition du risque pour l'emprunt objet du remboursement, de la reprise de 137 750 € de provision et de l'extinction définitive du risque dès 2026 pour le dernier emprunt.

Une fraction de la provision demeure pour faire face au risque subsistant pour le 2^e emprunt :

Provision constituée au 1 ^{er} janvier 2020 :	195 678.04 €
Reprise exceptionnelle pour sortie définitive du MPH527441EUR :	137 750.00 €
Reprise normale pour diminution du risque sur le 2 ^e emprunt	<u>3 285.04 €</u>
Provision constituée au 1 ^{er} janvier 2021	54 643.00 €

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur ce plan de provisionnement.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°15 : Création d'un pôle périscolaire quartier des Chenevières par la CCPH : fonds de concours de la Ville d'Héricourt**

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education expose que le service périscolaire géré par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt au sein de l'école Robert Ploye, ne répond plus à l'exigence qualitative exprimée par les Elus, les services et les habitants et surtout ne permet plus de faire face aux nouvelles demandes d'inscriptions.

La Communauté de Communes a donc décidé la création d'un pôle périscolaire sur le quartier des Chenevières qui permettra d'accueillir les élèves des écoles Poirey, Ploye, Louise Michel mais également ceux des écoles de Bussurel et Vyans le Val.

Le projet porte sur une surface globale de 361 m², prévoyant entre autres une salle de restauration de 120m² permettant l'accueil de 100 élèves, une salle d'activités de 80m², un espace cuisine, un préau et des escaliers permettant une continuité des déplacements entre l'école Ploye et le pôle.

Le caractère innovant du projet repose sur une toiture en panneaux photovoltaïques financée en partenariat avec le SIED.

La mise en service est prévue pour septembre 2021.

Le coût prévisionnel s'élève à **1 238 950€ HT**. Nous sommes destinataires d'une demande de subvention au titre de la création de ce pôle périscolaire, sous forme d'un fonds de concours à hauteur de **175 000€**.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		TAUX
Etudes et honoraires	225 000€	DETR	371 685€	30%
Travaux	953 950€	VILLE HERICOURT	175 000 €	14.12%
Imprévus (5%)	60 000€	REGION BOURGOGNE FC (QPV)	150 000€	12.11%
		PACT	100 000€	8.07%
		FEDER	82 527.50€	6.66%
		SIED	50 000€	4.04%
		CCPH	309 737.50€	25%
TOTAL	1 238 950€	TOTAL	1 238 950€	100%

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir :

- AUTORISER le versement du fonds de concours à la CCPH pour la création d'un pôle périscolaire sur le quartier des Chenevières, d'un montant total de 175 000€. Le versement sera effectué en 5 échéances de 2020 à 2024 de la façon suivante :
 - 35 000€ à la signature de la convention d'attribution du fonds de concours
 - 35 000€ en 2021
 - 35 000€ en 2022
 - 35 000€ en 2023
 - 35 000€ en 2024
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention d'attribution d'un fonds de concours entre la CCPH et la Ville d'Héricourt

Sylvie DAVAL : je m'abstiens sur ce point car je pense que la salle d'activité est petite pour 100 enfants, quant aux sanitaires compte tenu de la crise sanitaire, je ne pense pas qu'ils soient dimensionnés suffisamment.

Le Maire : assez peu d'enfants fréquentent les activités du soir qui sont menées dans la salle d'activité. Le plus gros de la fréquentation est concentré pendant le temps de restauration. C'est là que nous rencontrons des problèmes de saturation actuellement à Cadet Roussel.

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Sylvie DAVAL.

▪ **RAPPORT N°16 : Acquisition de terrain lieu-dit « Champs devant la ville » /réhabilitation et création d'un verger écologique**

Danielle BOURGON expose que les époux NARDIN, demeurant 27 rue de la Morette à LUZE, sont propriétaires d'un terrain d'une superficie de 3 801 m² situé lieu-dit « Champs devant la Ville » à Héricourt.

Une rencontre avec Mme Paulette NARDIN a eu lieu en mairie en vue de son acquisition par la commune.

Ce terrain est situé à proximité du futur lotissement de Saint Valbert et sa destination pourrait être un grand verger communal et ainsi constitué « un écran vert » pour les habitations existantes avenue de Saint Valbert.

A noter que la commune est déjà propriétaire d'un verger comme figuré sur le plan joint.

Un prix de 3.94 €/m² soit 14 975.94 € a été négocié avec les propriétaires.

Aussi, il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette transaction.

Danielle BOURGON ajoute que c'est le second verger acquis par la Commune.

Le Maire précise que la maraude est interdite au sein des vergers communaux. Nous avons effectivement acquis un premier verger il y a 3 ans.

Sylvie DAVAL : nous découvrons qu'il existait un premier verger. Qu'en faites-vous ? Sert-il pour faire des formations pour des coupes de bois ? Donne-t-il des fruits ?

Fernand BURKHALTER : l'écologie est notre crédo depuis plusieurs années. Le projet de parc de la Lizaine était à ce titre dans les cartons depuis plusieurs années. Le premier verger a été acquis il y a 3 ans à M. JOLY de Chagey. Il comporte plusieurs arbres fruitiers. C'est une acquisition que le Conseil Municipal a autorisée, même si elle est un peu passée inaperçue. Maintenant nous en achetons un second. A noter que c'est un terrain constructible que nous allons transformer en verger. C'est un effort qui mérite d'être souligné. Cette idée ne date pas d'hier, cela fait peut être 7 ans que Mme NARDIN souhaitait nous vendre son terrain.

Marianne ECOFFET : vous indiquez que c'est un terrain constructible mais vous l'achetez au prix de 3,94€/m². Vous ne l'achetez pas au prix du terrain constructible.

Fernand BURKHALTER : si nous l'achetons au prix du terrain constructible. C'est le prix depuis presque 30 ans.

Sylvie DAVAL : régulièrement à chaque fois que vous vendez du terrain, le prix est différent en fonction du client.

Le Maire : d'abord il ne faut pas confondre un terrain qui a vocation à être bâti, avec un terrain non aménagé. On nous dit qu'il ne faudrait pas artificialiser les sols, mais si nous ne l'avions pas fait les habitants du Chemin Vert ou du lotissement de St Valbert ne seraient pas présents. Nous souhaitons vendre les terrains à des prix accessibles et permettre ainsi aux habitants de vivre dans des pavillons. Les héricourtois n'auraient pas droit de vivre dans des maisons individuelles ? J'observe que ceux qui critiquent l'étalement urbain sont les premiers à occuper une propriété parfois plus vaste qu'un pavillon. Je suis pour la construction de lotissements. C'est grâce aux habitations supplémentaires que nous avons pu maintenir le seuil de 10 000 habitants. Je n'aurai pas l'indélicatesse de rappeler que Bethoncourt a perdu 5 000 habitants, Valentigney également 5 000 ainsi que Montbéliard.

Héricourt a su garder sa population grâce à l'artificialisation des sols pour lesquels vous criez au loup tout le temps. En France on n'interdit pas aux gens d'habiter dans des pavillons, mais peut-être qu'un autre régime l'interdirait et entasserait les habitants dans des barres. La construction des barres à Héricourt date des années soixante, j'étais alors enfant. Je ne suis donc pas responsable de leur construction.

Les premiers à signer contre l'artificialisation des sols habitent souvent dans des propriétés cossues à la campagne loin de tout. Votre propos est une insulte au peuple qui veut légitimement vivre dans des pavillons, la crise de la COVID l'a démontré.

Le vote est unanime.

Fernand BURKHALTER ajoute que la Ville a acquis un terrain de 10 ares « champs de la glacière » vers le cimetière qui sera planté d'arbres fruitiers ainsi qu'un espace aux Chenevières.

▪ **RAPPORT N°17 : Subvention exceptionnelle association « On roule + cool »**

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport expose que par courrier en date du 16 Juillet, la Ville d'Héricourt a été sollicitée par l'Association « On roule + cool », créée par un jeune héricourtois en vue de venir en aide à son frère Axel handicapé après sa naissance.

Son action s'inscrit dans une démarche d'information du grand public sur le handicap mais aussi de soutien financier pour les besoins en matériel d'Axel.

C'est ainsi que l'association a organisé le 1^{er} Août dernier une journée de sensibilisation aux activités handisport à la Halle de Cavalerie avant le départ d'un grand raid cycloportif de deux semaines entre Héricourt et la Bretagne soit 1 200 km en 14 étapes. Une somme de 11 000€ a été ainsi récoltée.

Mme GRISIER propose de soutenir les initiatives de cette association en lui accordant une subvention exceptionnelle de 200 euros et ajoute qu'un petit film sera diffusé racontant le périple et les péripéties qui ont été rencontrées.

Patrick ADAM : les personnes à l'origine de cette association sont des gens formidables que j'ai rencontrés. Je trouve dommage que la subvention ne soit que de 200€. Surtout je souhaite qu'au mois de novembre il y ait une communication autour du rendu de leur périple.

Chantal GRISIER : une diffusion sera effectivement effectuée à La Cavalerie mais à de petits groupes de sportifs crise sanitaire oblige. La salle leur est mise à disposition gratuitement. La CCPH participe également. Une tombola a été organisée avec des lots offerts par les commerçants héricourtois.

Le Maire : je pense que le problème de fond est surtout l'aménagement de l'espace public et des établissements publics pour l'accueil des personnes handicapées. Cela coûte très cher. Une action en direction du handicap passe aussi par l'accueil en milieu scolaire de tous les enfants handicapés. L'action mise en avant dans ce rapport est annexe à celles que la Ville mène tout au long de l'année. La prise en charge des familles par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes est quotidienne. On communique moins à ce sujet mais c'est un traitement de fond du handicap dans notre Ville. Il faut ramener les choses à leur juste proportion.

Nous accompagnons l'association « on roule + cool » avec une subvention de 200€, mais ce n'est pas une association qui œuvre pour le handicap dans notre commune. L'action de la Ville pour l'intégration du handicap ne se résume pas à 200€. Les écoles sont aménagées, le périscolaire ainsi que la cantine également. C'est une action tout à fait exemplaire pour la ville.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°18 : Désignations de représentants au sein d'organismes**

Fernand BURKHALTER expose que le 10 juillet dernier, notre Assemblée a désigné des représentants au sein de différents organismes. Cependant, il convient aujourd'hui d'apporter quelques modifications à la délibération n°058/2020 :

➤ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Nous avons désigné 3 membres et leurs suppléants. La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt nous a informés par courrier du 27 juillet dernier, que la Commune Nouvelle d'Héricourt dispose de 4 sièges. Je vous propose de désigner un membre supplémentaire ainsi que son suppléant, à savoir

- titulaire : Fernand BURKHALTER

- suppléant : Danielle BOURGON

Représentants de la Ville d'Héricourt au sein de la CLECT :

	Titulaires	Suppléants
CLECT (CCPH)	Fernand BURKHALTER	Danielle BOURGON
	Martine PEQUIGNOT	Chantal GRISIER
	Dahlila MEDDOUR	Martial DUCASSE
	Catherine FORTES	Patricia BURGUNDER

➤ **Syndicat Intercommunal des Eaux du Vernoy**

Le Syndicat des Eaux du Vernoy nous a indiqué qu'il convient de désigner pour la Ville d'Héricourt 2 délégués titulaires et 1 suppléant. Nous avons désigné M. Jean-Luc PARIS en tant que titulaire le 10 juillet dernier.

Le Maire propose de désigner :

- Second membre titulaire : M. Luc BERNARD
- Suppléant : M. Etienne BOURQUIN

Représentant de la Ville d'Héricourt au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Vernoy

Syndicat Intercommunal des Eaux du Vernoy	Titulaires	Suppléant
	Jean-Luc PARIS	Etienne BOURQUIN
	Luc BERNARD	

➤ **Mission Locale**

Il convient de remplacer Mme Danielle BOURGON au Conseil d'Administration de la Mission Locale.

Je vous propose de désigner Mme Martine PEQUIGNOT.

Représentants de la Ville d'Héricourt au C.A. de l'ADCH :

ADCH	Titulaires
	Martine PEQUIGNOT
	Maryse GIROD

➤ **ALTAU**

Il convient de désigner un suppléant à M. Alain PARCELLIER pour siéger au sein d'ALTAU.

Le Maire explique qu'il a répondu à la demande M. MICHEL de désigner un suppléant afin qu'il puisse toujours présider ALTAU.

Représentant de la Ville d'Héricourt au C.A. d'ALTAU

ALTAU	Titulaire	Suppléant
	Alain PARCELLIER	Jean-Pierre MICHEL

➤ **Comité de Quartier Est**

Il convient de désigner un remplaçant à Mme Chantal GRISIER au sein du Comité Consultatif de Quartier Est.

Le Maire propose de désigner M. Ismaël MOUMAN

Représentant de la Ville d'Héricourt au sein des Comités Consultatifs de Quartiers :

COMITE QUARTIER CENTRE	Fernand BURKHALTER (de droit)
	Martine PEQUIGNOT (Première Adjointe - de droit)
	Sébastien MANCASSOLA (Adjoint aux Travaux - de droit)
	Danielle BOURGON (Titulaire) et de droit Adjointe à la Vie des Quartiers
	Maryline DOUARD (suppléant)

COMITE QUARTIER EST	Fernand BURKHALTER (de droit)
	Martine PEQUIGNOT (de droit)
	Sébastien MANCASSOLA (de droit)
	Danielle BOURGON (Adjointe à la Vie des Quartiers - de droit)
	Ismaël MOUMAN (titulaire)
	Catherine FORTES (suppléant)

COMITE QUARTIER OUEST	Fernand BURKHALTER (de droit)
	Martine PEQUIGNOT (de droit)
	Sébastien MANCASSOLA (de droit)
	Danielle BOURGON (Adjointe à la Vie des Quartiers - de droit)
	Alain PARCELLIER (titulaire)
	Sylvie CANTI (suppléant)

➤ **SIVU des 5 Communes du Pays d'Héricourt**

Le 10 juillet dernier, notre Assemblée a désigné 6 personnes pour représenter notre Collectivité au sein du SIVU des 5 Communes du Pays d'Héricourt. Ce dernier nous informe que la Ville d'Héricourt comptabilise 3 sièges. Pour mémoire, avaient été désignés :

Martine PEQUIGNOT	Dominique VARESCHARD
Jean-Luc PARIS	Chantal CLAUDEL
Rémi ENDERLIN	Christophe VAILLANT

Il convient donc de désigner 3 personnes. Le Maire propose Martine PEQUIGNOT, Christophe VAILLANT et Rémi ENDERLIN.

Représentant de la Ville d'Héricourt au sein du SIVU des 5 Communes :

SIVU 5 COMMUNES	Martine PEQUIGNOT
	Christophe VAILLANT
	Rémi ENDERLIN

Gilles LAZAR fait remarquer que M. MICHEL est président de l'Association ALTAU. Si M. PARCELLIER ne peut être présent au Conseil d'Administration d'ALTAU, M. MICHEL étant son suppléant, il n'y aura donc pas de représentant de la Ville d'Héricourt ce jour là. Cela pose problème.

Le Maire : M. MICHEL me l'a demandé et très spontanément j'ai répondu oui. Je pense qu'il a examiné la situation en tant que magistrat, juriste de surcroît. Il doit être désigné par une Collectivité pour siéger. Je suis par ailleurs toujours invité à l'Assemblée Générale et la parole m'est donnée si je souhaite intervenir.

Patrick ADAM : Je suis également surpris par cette désignation. M. LAZAR fait partie de l'association ALTAU tandis qu'une section consacrée à l'addictologie va se créer au sein de la maison médicale où il travaille. Qui plus est, M. MICHEL est également président de l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté. Nonobstant la personne de M. MICHEL, je rejoins mon confrère communiste sur ce point.

Fernand BURKHALTER : Jean-Pierre MICHEL est une personnalité importante de notre commune qui a marqué profondément notre ville. Il préside l'AHBFC qui chapeaute 2 structures situées à Héricourt : le Village de la Forge et le Centre de Psychiatrie Générale (CPG). Il est président d'ALTAU également présente à Héricourt. Je souhaite qu'il soit encore longtemps à la tête de ces deux importantes associations.

Le rapport recueille 7 abstentions de la liste d'opposition Héricourt en Commun et 1 abstention M. Patrick ADAM sachant qu'en ce concerne le point concernant ALTAU, le vote est de 6 abstentions de la liste d'opposition Héricourt en Commun et 1 abstention de M. Patrick ADAM, M. Gilles LAZAR ne prenant pas part au vote.

▪ **RAPPORT N°19 : Centre Simone Signoret - autorisation de signature des conventions avec les prestataires clubs pour l'année 2020/2021**

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse expose que le Centre Simone Signoret propose par le biais de clubs, des animations diverses et variées, pour lesquelles nous sommes amenés à établir des conventions à savoir :

➤ **Des conventions de prestation de service :**

- Club poterie
- Art Floral
- Bande dessinée
- Espagnol
- Anglais
- Zumba Kids et Zumba Gold
- Hip Hop

➤ **Des conventions de bénévolat :**

- Patchwork

- Scrabble
- Paus'Ciné
- Poterie
- Tricot
- Marqueterie
- Salle de Sport Chenevières
- Des conventions de mise à disposition de salles :
 - Cie ZOCHA
 - ALTH (association Loisirs pour Tous)
 - SGH Athlétisme
 - Ligue de l'Enseignement Ecran Mobile
 - ACEREP
 - ADAPEI
 - Association FREQUENCE 70
 - Association FILA'SCRAP

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres conventions peuvent intervenir en cours de saison, liées au Contrat de Projet, à l'action « séjour familles » etc...

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer toutes conventions liées à l'activité et aux animations du Centre Simone Signoret, qui pourraient intervenir pour la saison 2020/2021

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°20 : Personnel territorial – créations et transformations d'emplois**

Le Maire expose que - Au titre de la gestion des ressources humaines les nominations et avancements de grade encadrés par le statut de la Fonction Publique Territoriale sont conditionnés par la création ou la transformation des emplois dont l'initiative relève du Conseil Municipal, le Maire étant toutefois seul responsable des nominations.

A ce titre l'assemblée doit se prononcer sur les propositions ci-dessous :

Création d'emplois

Pour le recrutement du responsable du service environnement.

Afin d'ouvrir le plus largement possible ce recrutement, il est proposé à l'assemblée d'approuver la création à compter du 1^{er} octobre 2020 des emplois suivants :

- Un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le recrutement s'effectuera dans les conditions statutaires à savoir un agent stagiaire ou titulaire à défaut un agent contractuel de droit public.

Le Maire ajoute qu'il faudra adjoindre le poste d'ingénieur le cas échéant.

Le vote est unanime compte tenu de 7 abstentions de la liste d'opposition Héricourt en Commun.

▪ **RAPPORT N°22 : Information sur les décisions prises par le Maire depuis le 10 juillet 2020**

Conformément à la délégation du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, le Maire informe des décisions de gestion courante prises par le Maire depuis cette date. Un document a été transmis aux Elus et ne donne pas lieu à une lecture en séance.

Le rapport étant une information, il n'y a pas de vote.

▪ **RAPPORT N°21 : Information sur l'alerte crise eau et rapports supplémentaires sur les difficultés d'approvisionnement en eau**

Fernand BURKHALTER rappelle que Héricourt dépend pour son approvisionnement en eau de deux sources principales : Champey et Champagney. Champey à hauteur de 700 à 1 200 m³ et Champagney entre 600 et 850 m³ en période de pointe. Dès que l'alerte a été déclenchée, nous avons pris la décision de nous approvisionner auprès de PMA et nous avons décidé de poursuivre les livraisons d'eau pendant un mois.

Nous allons sécuriser de manière définitive l'alimentation en eau d'Héricourt. Les années de sécheresse perdurent depuis 2018, année qui a été la plus tendue mais Champagney ne nous avait pas restreints. Parce que la crise vient principalement de Champagney qui n'est plus en mesure d'honorer ses engagements.

L'eau n'a pas été coupée à Vyans le Val ni à Brevillers, communes clientes d'Héricourt pour leur approvisionnement.

Par sécurité, une conduite définitive sera installée provisoirement en bordure de chaussée sur 800 ml. Par la suite, après un appel d'offres, elle sera enfouie. Tout cela a un coût : la conduite provisoire coûte 90 000€ tandis que les travaux d'enfouissement et les équipements techniques sont estimés à environ 350 000€.

Il faut noter que l'eau de Champagney augmente tous les ans : 40 cts en 2013, 60 cts en 2017 pour atteindre +1,10€ en 2021. L'eau en provenance de PMA sera moins chère et les ressources du Doubs pour l'instant sont stables. Si l'eau dans le Doubs vient à manquer, je suis preneur d'autres solutions qui me soient proposées.

J'ai invité les habitants à restreindre leur consommation d'eau, je n'ai pas prononcé d'injonction. Il fallait absolument que j'alerte compte tenu de l'urgence. En aucun cas j'ai ordonné quoique ce soit. J'ai donné des instructions, parce que nous avons un service privé performant, de relever les compteurs dès le début de la crise et ils seront relevés dans un mois. Pour nous rendre compte de la consommation. A priori ma demande a été écoutée par les héricourtois.

Nos modes de vie seront impactés par le réchauffement climatique. D'ailleurs il va falloir se poser la question du type d'arbres qui seront plantés dans les vergers que nous comptons aménager : irons-nous jusqu'à planter des palmiers ? Peut-être un jour.

Il faut que les habitants restreignent drastiquement leur consommation d'eau. Si les habitants du Syndicat de Champagney l'avaient fait nous n'irions pas nous approvisionner à Montbéliard. Il faut que la solidarité agisse au-delà des territoires. L'eau est un bien précieux et collectif.

La pluie est annoncée depuis plusieurs jours, mais n'arrive pas... Nous avons une chance extraordinaire : EDF n'a pas puisé dans ses barrages. L'activité économique ayant été au ralenti pendant plusieurs mois, les barrages sont pleins. Si d'aventure l'eau venait à manquer, il sera toujours possible de recourir aux barrages.

Certains ont dit que le réservoir du château d'eau n'était pas contrôlé régulièrement. Des technologies de pointe contrôlent son niveau heure par heure. VEOLIA est bien sûr équipé. Autrefois il fallait aller regarder le niveau du château d'eau physiquement, certains s'en souviennent encore. Mais c'est un temps révolu.

Sylvie DAVAL : vous avez informé les habitants via le réseau social Facebook et la presse. Il faut aussi penser aux gens qui n'ont pas internet ou ne lisent pas le journal. Une information toutes boîtes aux lettres aurait été préférable. Vous informez que seuls les bacs à fleurs devant la Mairie seront arrosés. Pourquoi ? Si ces bacs ne sont plus arrosés, c'est aussi faire preuve de civisme.

Fernand BURKHALTER : le nettoyage du centre ville est indispensable quoiqu'il arrive, quant aux fleurs j'ai donné des instructions précises pour un arrosage de la rue De Gaulle sur les réserves des ateliers Municipaux. Cependant, désormais tout arrosage sera suspendu. On ne prendra pas d'eau non plus au Fort du Mont Vaudois.

Sylvie DAVAL : j'ai remarqué que quelque fois la pompe d'arrosage est branchée sur une borne incendie. La prochaine fois je prendrai une photo.

Le Maire : la prochaine fois vous appellerez le Maire, mais je n'y crois pas. J'avais tout de même, pour des besoins de santé, autorisé une personne exceptionnellement à remplir sa piscine. Cette personne a toutefois décidé de ne pas le faire par civisme et je l'en remercie.

Gilles LAZAR : dommage que nous n'ayons pas eu ce rapport avant, nous aurions pu en discuter entre nous. Nous sommes bien évidemment favorables à l'approvisionnement en eau depuis Montbéliard. Nous souhaitons savoir quelle convention va être signée ? Cela va-t-il être le même type de convention qu'avec Champagney ? Qui paie l'eau que l'on va acheter ? Je rappelle que dans le cadre du contrat avec VEOLIA, c'est au délégataire de payer l'eau que nous allons chercher chez PMA.

Je terminerai sur la façon dont vous animez le Conseil Municipal : vous vous octroyez le pouvoir d'interdire à un Elu de prendre la parole. Qui plus est, vous faites de l'anti-communisme. Pour des gens qui se disent de gauche, vous avez une attitude de personnes d'extrême droite.

Fernand BURKHALTER : c'est faux, nous avons toujours respecté le Parti Communiste.

En ce qui concerne l'eau, évidemment, à moins d'adhérer à Pays de Montbéliard Agglomération auquel cas nous devrions transférer la gestion de l'eau à PMA et ce n'est pas ma vision, nous aurons le statut de client comme celui que nous avons à Champagny. PMA, grâce à VEOLIA, a su anticiper la crise. Des recherches en profondeurs ont été menées, des puits ont été ouverts. C'est cette société privée qui vient au secours des collectivités, y compris la Ville de Belfort (en régie publique) dont les ressources sont cruellement insuffisantes. Merci VEOLIA.

Vous étiez aux affaires avec nous il n'y a pas si longtemps, mais vous n'avez jamais proposé des recherches pour sécuriser l'approvisionnement en eau.

En ce qui concerne le contrat avec VEOLIA, le délégataire nous doit un approvisionnement de 2 jours en eau. Il faut bien lire le contrat, ne jetez pas l'anathème sur VEOLIA, leur contrat est précis.

Le Maire soumet au vote de l'Assemblée le rapport supplémentaire sur la demande de subvention concernant les rotations de camions qui est voté à l'unanimité. Le rapport concernant les modifications budgétaires liées au rapport précédent, est également adopté à la majorité compte tenu de 7 voix contre de la liste d'opposition Héricourt en Commun.

Les modifications budgétaires seront les suivantes :

Exploitation dépenses

605 Achat d'eau 160 000 €

023 Virement à la section d'investissement - 160 000 €

Investissement Dépenses

2315 Installations, matériels et outillages - 160 000 €

Investissement Recettes

021 Virement de la section d'exploitation - 160 000 €

Au chapitre des questions diverses, la parole est donnée à **Gilles LAZAR** qui déclare :

« Voilà maintenant des mois que les conditions de circulation se sont dégradées rue du Docteur Gaulier, avec une augmentation de la circulation. Cette augmentation a entraîné plusieurs accidents, les derniers les 23 août et 4 septembre dernier. Il n'y a pas eu de blessé grave par chance. Cela renforce le sentiment d'insécurité dans ce quartier et nous sommes régulièrement sollicités par les habitants du secteur. Que comptez-vous faire pour améliorer la situation ? »

Le Maire : ce sujet est récurrent depuis 10 ans. M. LAZAR je pense que vous étiez dans la majorité municipale lorsqu'avait été approuvé l'aménagement de l'échangeur qui dessert 3 voies : la rue du Mont Vaudois, la rue Pierre et Marie Curie et la rue Gaulier. Par chance, la répartition des véhicules est équitable entre ces 3 rues : 2 000 véhicules/jour chacune. Beaucoup de gens nous disent qu'il faut fermer cette rue. Cela me paraît difficile sans surcharger les autres rues. Nous avons fait de nombreuses études, le problème a été étudié sous tous ces aspects plusieurs fois et jamais il n'y a eu de solution trouvée. Effectivement les gens se plaignent régulièrement, mais 2 000 véhicules par jour ce n'est pas si important que cela. Il faut quand même garder à l'esprit que le Centre de Réadaptation Fonctionnel donne sur la rue Gaulier, avenue du Mont Vaudois il y a des sorties de collèges et des bus qui passent dans les deux sens. Je n'ai pas de solution hormis de ralentir la vitesse, toutefois très peu d'excès de vitesse sont recensés dans cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H30.



Maire

Burkhalter